et des pêcheries, des mines, forêts et cours d'eau, des relations industrielles et internationales, et des Débats, ne se sont pas réunis une seule fois durant la dernière session.

Le 2 mars de l'an dernier, je demandais la nomination d'un comité spécial de la radio-diffusion. Ce dernier fut nommé le 13 mars mais il ne se réunit pour la première fois qu'environ deux mois plus tard, le 6 mai. Il entendait les premiers témoignages le 14 mai, et une critique acerbe fut soulevée contre le délai apporté. Tandis que j'en suis sur ce point, je prie le Gouvernement d'accepter le vœu que l'on trouve au dernier rapport du comité de la radiodiffusion, à savoir, qu'un comité de la Chambre scrute chaque année à l'avenir la ligne de conduite et l'administration de la Société Radio-Canada, et ce, aussitôt que possible après l'ouverture de la session.

Le fait que six comités ne se sont pas réunis durant la dernière session et que d'autres n'ont tenu que très peu de séances prouve le besoin urgent d'un meilleur plan en vue de s'assurer les services des députés en général pour la poursuite des travaux des comités de la Chambre. Ce besoin se fait sentir davantage durant une session de guerre, et je prie le Gouvernement de prendre des mesures immédiates en ce sens.

On devrait de plus songer à la revision et à la modernisation de toute la procédure parlementaire. La guerre a transformé l'existence de la population et l'économie de la nation. Le Parlement devrait donc non seulement voir à se conformer à ces changements mais il devrait sans hésitation donner l'exemple dans sa propre sphère d'action.

Je demanderai au premier ministre de bien vouloir prêter une attention bienveillante et sérieuse aux divers points que j'ai soulevés.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis heureux de dire à mon honorable ami que j'approuve de tout cœur les propositions qu'il vient de faire. De fait, le gouvernement a jugé lui-même qu'il serait bon que des comités se réunissent prochainement et il verra à ce que ces comités soient formés aussitôt que se terminera le débat sur l'Adresse, sinon auparavant, du consentement de mes honorables amis de la gauche.

Si, ainsi qu'il l'affirme, certains comités ne se sont pas réunis durant la dernière session, la faute n'en doit pas être imputée au Gouvernement. Comme le sait fort bien mon honorable ami, tout membre de la Chambre a le droit de demander que certaines questions soient référées aux comités appropriés. Si aucune demande n'est faite dans ce sens, il n'y a donc pas lieu de convoquer le comité. Mon honorable ami a parlé de certains délais dans la formation des comités. Je suis prêt à assumer une partie du blâme, si blâme il y a, à propos de ces délais; mais je tiens à lui faire remarquer qu'à maintes reprises la nomination de certains comités a été retardée parce qu'il était impossible d'obtenir de mon honorable ami et de ses collègues de la gauche les noms des membres de leur parti qu'ils désiraient voir siéger sur ces comités. Toutefois, il compte sans doute que ses collègues s'empresseront d'agir à ce sujet afin que nous ne souffrions aucun retard en l'occurrence.

Quant au nombre de comités qui doivent se réunir, j'imagine qu'à cette session une bonne partie du temps des membres de la Chambre sera consacrée aux séances des différents comités, car quelques-uns de ces derniers accomplissent un travail qui exige beaucoup de temps. Mais je ne suis pas d'avis que c'est accélérer les travaux de cette Chambre que de constituer un grand nombre de comités et d'obliger certains membres à faire partie de deux et même de trois comités à la fois. Je pense qu'on faciliterait les choses et on assurerait aux comités qui sont constitués la présence des membres en en limitant le nombre. Je mentionnerai sans plus tarder les comités qui, cette année, seront les plus importants.

L'honorable député a demandé la reconstitution éventuelle du comité de la radiodiffusion. Le Gouvernement verra certainement à sa reconstitution. Le discours du trône mentionne la reconstitution du comité de la restauration et du rétablissement. Il annonce aussi un autre comité très important, celui de la sécurité sociale. Seront encore reconstitués le comité des dépenses de guerre et le comité des règlements concernant la défense du Canada. Il y aura aussi un comité des chemins de fer et de la marine marchande. Il y aura peut-être aussi un comité des fonds de cantine. J'estime qu'il ne sera pas nécessaire cette année d'instituer un comité d'établissement sur les terres ni un comité de formation professionnelle, et nous pourrons nous dispenser d'un comité spécial du plébiscite. L'honorable député n'est pas sans se souvenir que l'étude de cette question a duré longtemps l'an dernier et c'est ce qui a expliqué en grande partie le retard apporté dans la constitution de certains autres comités.

J'ajouterai, sur le sujet des comités, que le Gouvernement a étudié la proposition d'instituer un comité du budget des dépenses, mais avant de prendre une décision définitive, je voudrais en causer avec le chef de l'opposition et les autres chefs de groupe. Je crois avoir touché la plupart des points soulevés par l'honorable député.